



Madame la rectrice,

Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail de l'académie de Limoges,

Pour cette dernière formation spécialisée de l'année scolaire, que dire que nous n'ayons déjà dit et redit lors de nos précédentes déclarations liminaires ? Les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail ne sont pas accessoires et sont au cœur même du bon fonctionnement du service public d'éducation.

Or, les constats que nous dressons séance après séance demeurent alarmants et, surtout, largement inchangés.

Les bilans du service médico-social infirmier, des CRHP, les signalements via les registres SST continuent de témoigner d'une dégradation préoccupante des conditions de travail et d'une montée persistante des risques psychosociaux : épuisement professionnel, sentiment d'abandon, violences externes de la part d'usagers, mais aussi violences internes, conflits hiérarchiques, défaut de soutien institutionnel, réponses inadaptées face à la détresse exprimée par les collègues...voire aucune réaction ! En effet, est-il normal que certaines fiches soient encore avec le statut "nouveau" dans le registre dématérialisé depuis un an ? Nous réaffirmons avec force que la prévention des risques psychosociaux doit devenir une priorité effective et pleinement assumée. À cet égard, le plan d'actions de prévention des RPS se doit de déboucher sur des mesures fortes, fondées sur l'amélioration concrète de l'organisation du travail, la reconnaissance professionnelle, le soutien aux équipes et la prévention des violences.

La question du bâti scolaire est désormais incontournable. Il est urgent d'engager un dialogue avec les collectivités territoriales afin de mener une refondation en profondeur des bâtiments scolaires, y compris des installations sportives et des piscines. Les problématiques liées à l'amiante, à la qualité de l'air — notamment à l'exposition au radon — ainsi qu'aux épisodes de fortes chaleurs dans des locaux vétustes ou inadaptés ont des conséquences directes sur la santé des personnels et des élèves. Les fiches produites par le ministère de l'Éducation nationale pour prendre en compte les effets des canicules sur les personnels et les élèves étaient nécessaires, mais elles demeurent insuffisantes au regard de la répétition et de l'intensification des épisodes de chaleur. À ce propos, la FSU tient à rappeler que les lycéennes et lycéens professionnels ainsi que leurs enseignant-es ont, une nouvelle fois, été les oublié-es des mesures annoncées par le ministère. Alors que les épreuves étaient censées être organisées « dans la mesure du possible » le matin, les épreuves ponctuelles du baccalauréat professionnel se sont déroulées les 28 et 29 mai sur l'ensemble de la journée, en pleine chaleur. La FSU a dû intervenir et alerter sur les modalités de correction des copies dématérialisées, initialement prévues sur le temps libre des PLP, aggravant encore leur charge de travail. La FSU a obtenu des demi-journées de décharge, mais elle exige que ces situations ne relèvent plus de l'improvisation locale. Un cadre national doit

garantir des conditions de travail respectueuses des personnels et protectrices pour les élèves.

Concernant l'EPS, les enseignant·es ont été tiraillé·es entre injonctions à pratiquer et interdictions sans nuance. La FSU appelle à mettre au premier plan les enjeux éducatifs, la santé des élèves et les conditions de travail afin de définir des aménagements adaptés de l'enseignement de l'EPS lors des vagues de chaleur.

Dans le premier degré, la carte scolaire s'accompagne de nombreuses fermetures de classes servant notamment à la création des PAS, non financés. La FSU s'oppose à ces nouvelles dégradations des conditions de travail et d'apprentissage. Elle alerte déjà sur les difficultés liées au non remplacement ou à l'école inclusive qui se met en place sans moyens suffisants et adaptés ; difficultés que vont amplifier de nouvelles coupes budgétaires. Elle demande des moyens à hauteur des besoins et une réelle formation pour une école inclusive respectueuse des personnels comme des élèves.

Nous souhaitons enfin revenir sur les difficultés de fonctionnement de la formation spécialisée cette année, fortement perturbée par l'absence prolongée de conseiller de prévention académique et de l'inspecteur en santé et sécurité au travail. Cette situation a considérablement ralenti les travaux engagés, réduit le nombre de groupes de travail et, par moments, fortement entravé le fonctionnement de la formation spécialisée. À cela se sont ajoutés des délais trop courts de transmission des documents de travail, entravant encore davantage l'action des représentants et représentantes des personnels et compliquant grandement le suivi des dossiers. Or, une politique de prévention ambitieuse ne peut reposer sur des moyens aussi fragilisés. Elle nécessite au contraire un pilotage stable, des moyens humains pérennes et un fonctionnement régulier des instances.

Gageons, Madame la Rectrice, que l'année prochaine se déroule sous de meilleurs auspices et permette enfin de redonner à cette instance les moyens de fonctionner pleinement.